

Date de dépôt : 7 octobre 2009

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Alain Charbonnier : Qui a autorisé le murage du vestiaire de la plage du Reposoir ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 12 juin 2009, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Le 12 juin 2009, le Grand Conseil vous renvoyait l'interpellation urgente écrite 792 rédigée par mes soins, et qui avait pour question unique comme le veut le règlement :

Une demande d'autorisation de construire pour cet affreux mur a-t-elle été déposée et octroyée par la police des constructions de l'Etat de Genève ?

Votre Conseil a pris tout son temps afin de répondre à l'IUE 792 puisque ce n'est que le 26 août que la réponse a été apportée. La question unique a dû vous échapper puisque dans votre réponse vous ne faites aucunement mention de l'autorisation de construire.

Je me permets donc de poser à nouveau ma question du 12 juin :

Ma question est la suivante :

Une demande d'autorisation de construire pour cet affreux mur a-t-elle été déposée et octroyée par la police des constructions de l'Etat de Genève ?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse !

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Une demande d'autorisation de construire a été déposée auprès de l'office des autorisations de construire en date du 21 septembre 2009. Elle est actuellement en cours d'instruction.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert HENSLER

Le président :
David HILER